



## Fédération de la Santé et de l'Action Sociale

Olivier VERAN

Ministre des Solidarités et de la Santé  
14 avenue Duquesne  
75350 PARIS 07 SP

**A l'attention de Monsieur RIBET et Monsieur DELMAS  
DGOS**

Objet: Préavis de grève

Montreuil, le 13 septembre 2021

Monsieur le Ministre,

Nous avons l'honneur de déposer auprès de vous un préavis de grève national complémentaire pour **le 28 septembre 2021** conformément aux articles L.2512-1 et L.2512-2 par le Code du travail.

Pour les agents soumis à des services continus et dont les horaires d'embauche et de débauche débordent les jours et horaires précités, le préavis doit couvrir les agents en amont et en aval de ces journées.

Nous attirons votre attention sur le fait que ce préavis est valable pour l'ensemble des personnels médicaux et non médicaux relevant des établissements, notamment :

- **Les établissements sanitaires et sociaux, médico-sociaux de la fonction publique hospitalière,**
- **L'Établissement Français du Sang et activités de transfusion sanguine (E.F.S.) – (établissement public national) créé par le décret n°99-1143 du 29/12/99 et la loi n°98- 535 du 01/07/98 relative au renforcement de la veille sanitaire et du contrôle de la sécurité sanitaire des produits destinés à l'homme.**
- **Les ESPIC dont les CLCC, et les établissements privés ou services sanitaires sociaux et médico-sociaux chargés de la mission d'un service public (art. L.2512-1 et L.2512-2 du Code du travail ; Art. L.6112- 3 et L.6161-5 du Code de la santé publique)**

**En cette journée de mobilisation nationale du mardi 28 septembre, les personnels du secteur de la psychiatrie se mobiliseront pour :**

- **Des moyens humains et matériels pour soigner dignement**
- **La réouverture de lits et la création de postes partout où c'est nécessaire**
- **Un budget de la psychiatrie sanctuarisé pour qu'il ne serve pas de variable d'ajustement aux établissements**
- **Le renforcement du secteur « généraliste » de psychiatrie, vrai pionnier du « virage ambulatoire » afin de mettre l'accent sur les soins de proximité, l'accompagnement, la prévention et l'alternative à l'hospitalisation**
- **L'instauration d'une réelle pluridisciplinarité au service du patient faisant toute leur place aux dimensions psychologiques et sociales**
- **Des formations initiales spécifiques financées par l'État et pas par la formation continue**
- **La possibilité de garder des orientations de soins diversifiées pour proposer des solutions créatives et innovantes à la situation particulière et unique de chaque patient.e.**

**En cette journée de mobilisation nationale du mardi 28 septembre, les psychologues se mobiliseront également pour :**

- **Une revalorisation substantielle de nos grilles de salaires garantissant la concordance entre la formation de haut niveau en psychologie et la rémunération**
- **L'ouverture systématique de concours sur titres pour les postes vacants et un plan de résorption de l'emploi précaire**
- **La garantie de l'indépendance des psychologues dans leurs pratiques et de leur autonomie professionnelle vis-à-vis de la discipline médicale**
- **Une reconnaissance de la place de la psychologie et des sciences humaines, différenciée de l'approche médicale, dans le système de santé, dans la fonction publique hospitalière, en libéral, mais aussi dans les fonctions publiques d'État et Territoriale pour améliorer la prévention**
- **Un accès direct du public aux consultations psychologiques gratuites en secteur public ou prises en charge par la sécurité sociale en libéral**
- **Une formation universitaire en psychologie avec un doctorat d'exercice.**

**A partir du 14 septembre, les agents, salarié.e.s, étudiants, retraité.e.s du secteur public comme privé, et acteurs du secteur sanitaire, social et médico-social se mobiliseront de façon illimitée pour :**

- **Dénoncer la dégradation de notre système de Santé et d'action sociale,**
- **Le retrait des mesures de suspensions et de sanctions introduites dans la loi relative à la gestion de la crise sanitaire,**
- **Une vaccination éclairée et consentie,**
- **Une réelle amélioration de l'attractivité de nos métiers par les salaires et les conditions de travail,**
- **L'embauche de personnel qualifié pour pallier au manque d'effectif chronique ainsi qu'aux nombreux départs et démissions des agents et salariés du secteur,**
- **Des moyens supplémentaires pour notre système de santé et d'action sociale dans le cadre du Projet de Loi de Financement de la Sécurité Sociale,**
- **L'arrêt de toutes les fermetures de lits, de services, d'établissements et d'hôpitaux, et l'exigence au contraire de réouvertures et de créations de structures,**
- **Le retrait du passe sanitaire,**
- **L'arrêt des plans d'économie dits « plans de retour à l'équilibre » qui se traduisent systématiquement par des suppressions de postes**

Nous renouvelons la volonté des personnels en lutte, de voir s'ouvrir de véritables négociations en vue du règlement des revendications portées par l'action de ces personnels à savoir :

- **L'égalité salariale entre tou-te-s les agents et salariés du public et du privé, à commencer par le versement des 183 euros du SEGUR pour tou-te-s dans le secteur sanitaire, social et médico-social,**
- **Un véritable plan Emploi – formation et de reconnaissance des qualifications,**
- **L'amélioration des conditions de travail et de vie, les moyens de protection ainsi que le matériel et les outils nécessaires pour exercer en toute sécurité,**
- **La titularisation et la résorption des emplois précaires,**
- **L'abrogation des journées de carence dans le secteur public et privé,**
- **La défense et l'amélioration des avantages acquis statutaires, conventionnels et locaux, etc...**
- **Le respect des libertés et droits individuels, collectifs et syndicaux,**
- **Le financement à la hauteur des besoins de la sécurité sociale,**
- **un système de Santé, de protection sociale et des services publics qui répondent aux besoins de la population,**
- **Le droit au départ à la retraite à 60 ans pour tou-te-s à taux plein, la reconnaissance de la pénibilité entraînant un départ anticipé à la retraite pour tou-te-s les salarié.e.s de la santé et de l'action sociale public/privé**
- **L'augmentation immédiate des retraites de 300 euros, pas de pension inférieure au SMIC (1800 euros), la fin de la décote et la prise en compte des années d'études.**

**Dans le cadre de la catastrophe sanitaire COVID-19 qui perdure, les personnels exigent :**

- **Le matériel de protection gratuit et en quantité suffisante comme les masques, le gel hydro alcoolique, ainsi que les autres matériels barrières essentiels pour la sécurité des personnels et des usagers**
- **La réquisition des industries pour constituer un stock nécessaire de fabrication des matériels barrières et de médicaments**
- **Le respect du choix de la pose de leur congés, repos, RTT et CET**
- **La revalorisation des heures supplémentaires et du CET**
- **La reconnaissance en maladie professionnelle de tous les personnels atteint du COVID-19**

Dans l'attente, nous vous demandons de prévenir les chefs d'établissements visés par la réglementation précitée afin de les rendre au respect du droit de grève, à commencer par l'application pleine et entière des dispositions du Code du travail en matière de négociation préalable ou de concertation prévue par la circulaire n° 2 du 4 août 1981.

Notre Fédération CGT Santé, Action Sociale rappelle que ses organisations savent prendre leurs responsabilités pour assurer la sécurité et les soins aux malades dans la limite des moyens humains et matériels.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de nos sentiments distingués.

Julie MASSIEU,  
Co-animatrice espace revendicatif

